



Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne (SDIS 86)

11 avenue Galilée - CS 60120 - 86961 FUTUROSCOPE
CHASSENEUIL CEDEX
05 49 49 18 00
sdis86.net

Dans chaque département, les sapeurs-pompiers dépendent d'un établissement public autonome : le Service départemental d'incendie et de secours.

Le SDIS de la Vienne est placé sous la double autorité :

- De la Préfète, en vertu de ses pouvoirs de police sur tout le territoire du département. Elle assure la responsabilité opérationnelle du service.
- De la Présidente du conseil d'administration du SDIS (CASDIS), responsable de la gestion administrative et financière de l'établissement public.

Le SDIS est géré par un conseil d'administration constitué de 14 représentants du Conseil départemental et de 8 représentants des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie.

Les missions

- Réception des appels d'urgence et coordination des secours
- Protection des personnes, des biens et de l'environnement
- Secours aux personnes
- Prévention, évaluation des risques, préparation des mesures de sauvegarde et organisation des moyens de secours
- Secours d'urgence
- Évaluation et prévention des risques technologiques ou naturels
- Prévention, protection et lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes

Les actions en faveur des communes

Conseil pour la défense extérieure contre l'incendie (DECI)

- La réception des points d'eau (PE)
 - La reconnaissance opérationnelle des points d'eau (PE) avec la mise à jour de la cartographie des PE des communes.
 - Aide à la rédaction des schémas communaux de la DECI
- Service prévision : 05 49 49 18 67 - prevision@sdis86.net - sdis86.net
(rubrique OUTILS et Services puis DECI)

Les établissements recevant du public (ERP)

- Les études des permis de construire des ERP
 - Les autorisations de travaux dans les ERP
 - Les visites de réception, périodiques ou inopinées.
- Service prévision : 05 49 49 18 66 - le guide à l'usage des maires - sdis86.net
(rubrique OUTILS et Services puis SIS-Prévention)

La sécurisation des manifestations publiques

- A l'occasion d'une programmation départementale mais sous la responsabilité du maire (Les Heures Vagabondes)
 - A l'initiative communale (manifestation répondant ou non à la définition des grands rassemblements)
- Service prévision : 05 49 49 18 66

La formation des élus

- Formation de sensibilisation aux gestes de premier secours
 - PSC1 Prévention et secours civiques de niveau 1.
 - Sensibilisation à la gestion de crise
- eluspsc1.sdis86.net - 05 49 49 18 07

Les plans communaux de sauvegarde (PCS)

- Conseil dans l'élaboration avec la Direction départementale des territoires et mise à disposition des fichiers d'établissements à risques, ERP et DECI
- Service prévision : 05 49 49 18 66

Conseil sur l'implantation des Défibrillateurs Automatiques Externes (DAE)

Service prévision : 05 49 49 18 66

Carte des DAE de la Vienne renseignée par le SDIS 86

sdis86.net (rubrique OUTILS et Services puis DAE)

Information sur l'activité opérationnelle sur le territoire de la commune transmise en automatique par SMS

Sur demande au 05 49 49 18 18